



LE PARQUET DE PARIS OUVRE UNE ENQUÊTE POUR CYBERHARCÈLEMENT LE COUP DE POING JUDICIAIRE D'IMANE KHELIF

Page 16

RÉUNION
DU GOUVERNEMENT

LA RENTRÉE SOCIALE AU MENU

Page 2

ISSN : 1112-7449
MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5079 | Jeudi 15 août 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

JEUX OLYMPIQUES

TEBBOUNE HONORE LES MÉDAILLÉS DE PARIS

Page 16

PRÉSIDENTIELLE DU 7 SEPTEMBRE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DÉMARRE AUJOURD'HUI

Page 3



L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ



APPEL À SANCTIONNER L'ENTITÉ SIONISTE

Page 5

■ ANP/ FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

TROIS QUINTAUX DE KIF SAISIS

Page 2

■ ALÉA CLIMATIQUE ET BAISSÉ
DE LA PRODUCTION

RETOUR À LA FLAMBÉE DE LA SARDINE

Page 4

■ ARMES ET DE MUNITIONS
AU PORT DE BEJAÏA

LE PARQUET COMMUNIQUE SUR L'AFFAIRE

Page 2

SAISIE D'ARMES ET DE MUNITIONS AU PORT DE BEJAÏA

Le Parquet communique sur l'affaire

La section nationale de lutte antiterroriste et contre le crime transfrontalier, relevant du Parquet de Sidi M'hamed, vient de placer 21 personnes sous mandat de dépôt et a lancé un mandat d'arrêt international à l'encontre de 12 autres individus concernées par l'enquête liée à l'introduction d'armes et de munitions au port de Bejaïa au début du mois en cours, a annoncé hier le procureur de la République dans un point de presse.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Selon la même source, l'enquête menée par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), en coordination avec les services de sécurité territorialement compétents (Police, gendarmerie nationale et Douanes), a abouti à l'arrestation, le 4 août dernier après une fouille douanière routinière, d'un voyageur (Z.M), activant pour le compte d'une organisation terroriste, en compa-



nie de son épouse (B.N), en provenance de Marseille, via un navire étranger, en possession de 21 armes, dont 11 armes de calibres 16, sept armes de poings de différents calibres, trois autres armes de calibre 12, ainsi que près de 2 000 munitions, dissimulés dans son véhicule personnel, outre des accessoires, des armes blanches et des tenues paramilitaires.

La perquisition menée par la DGSI au domicile du principal mis en cause a permis la découverte d'un fusil de type MPFM-27 Baïkal de calibre 12 ainsi que de plusieurs armes. Pis encore, les enquêteurs ont découvert une cache d'armes dans la wilaya de Bejaïa, alors que l'exploitation des données électroniques du mis en cause a abouti à la découverte de publications subversives sur les réseaux sociaux, ce dernier était en contact permanent avec des responsable d'une organisation, classée par la loi algérienne comme étant une organisation terroriste.

Les aveux de Z.M a permis aux enquêteurs d'établir que cet arsenal a été acquis auprès d'un individu, un contrebandier, établi à l'étranger et qui était en liaison directe et permanente avec deux individus, en l'occurrence (L.L) et (Z.F), affil-

iés à une organisation terroriste. Selon le procureur de la République relevant du Parquet de Sidi M'hamed, il a été établi que ces individus activaient pour le compte de l'organisation terroriste, à savoir le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK). Lors de l'instruction judiciaire, le mis en cause Z.M a avoué que ces actes étaient planifiés et a avoué avoir reçu des directives de la part du président du MAK et d'autres individus affiliés à cette organisation, à savoir (O.D) et (A.K).

Le procureur de la République relevant du Parquet de Sidi M'hamed a également révélé que cet acte a bénéficié de financements de la part d'organisations terroristes établies à l'étranger dans le but de perpétrer des actes terroriste sur le sol algérien. Suite à quoi, les enquêteurs tombent sur deux autres fusils de calibre 12 et 5,5 millimètres. Les perquisitions de domicile des autres mis en cause ont démontré que ces derniers étaient en contact avec les personnes suspectées d'avoir perpétré cet acte. L'enquête poussée a permis de découvrir une cache d'armes dans les environs de la ville de Bejaïa et un atelier chargée de réceptionner et de répartir les

armes via des canaux illégaux au profit des membres affiliés à la même organisation terroriste.

Là aussi, les enquêteurs ont découvert des armes, dont des fusils et des armes de poing, outre des munitions et des appareils sensibles.

Du coup, précise le procureur de la République relevant du Parquet de Sidi M'hamed, l'affaire a été confiée le 7 août dernier, conformément à la loi, à la section nationale de lutte antiterroriste et contre le crime transfrontalier.

Le 13 août dernier, les 21 mis en cause ont été présentés devant cette section, alors que les 12 autres sont en état de fuite, dont deux non encore été identifiés, sont activement recherchés. Les personnes impliquées sont poursuivis pour adhésion et participation à une organisation terroriste et tombent sous le coup de l'article 87-bis du Code pénal, comme ils sont inculpés pour possession, commercialisation et importation d'armes, de munitions et d'explosifs. Les 21 individus ont été placés en détention préventives, alors que le reste des membres de ce réseau fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

R. R.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT La rentrée sociale au menu

Le Premier ministre Nadir Larbaoui a présidé hier une réunion du gouvernement, consacrée aux directives du président de la République relatives aux préparatifs de la prochaine rentrée sociale social 2024-2025.

La réunion a permis d'examiner les différentes mesures et actions proactives prises par les différents secteurs concernés afin d'assurer les meilleures conditions pour les personnes aux besoins spécifiques en prévision de la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle, indique un communiqué des services du Premier ministre. Sur un autre registre, le gouvernement a également examiné un projet de décret exécutif relatif aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail qui vise à réviser le cadre réglementaire relatif à la profession de commissaire en douanes afin de renforcer la gouvernance douanière et le suivi de l'évolution du commerce extérieur, en plus de l'adapter aux évolutions économiques internationales. Par ailleurs, le gouvernement a examiné un décret exécutif définissant les conditions et modalités d'exercice de la pêche, afin de promouvoir les produits de la pêche et de développer la pêche en haute mer.

Le gouvernement a également examiné un certain nombre de mesures relatives à la mise en œuvre du programme complémentaire pour le développement de la wilaya de Tissemsilt, approuvé par le président de la République.

Dans le cadre de la politique de transition énergétique, le gouvernement a écouté un exposé sur le service de bornes de recharge de batteries pour véhicules électriques visant à passer progressivement à la mobilité électrique.

R. N.

BILAN DE L'ANP

Saisie de trois quintaux de kif aux frontières avec le Maroc

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, ont déjoué, durant la période du 8 au 13 août en cours, des tentatives d'introduction de plus de 3 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc, a indiqué un bilan opérationnel rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 8 au 13 août 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national », a précisé le communiqué.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP « ont arrêté (2)

éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le territoire national », note la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et « en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, (49) narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de (03) quintaux et (70) kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc », alors que (5,60) kilogrammes de cocaïne et (308 683) comprimés psychotropes ont été saisis.

Selon le même bilan, des détachements de l'ANP arrêté à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et In Guezzam, (415) individus et saisi (11) véhicules, (71) groupes électrogènes, (62) marteaux piqueurs, ainsi que des quantités de

mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite.

De même, (24) autres individus ont été arrêtés et (5) fusils de chasse, un (1) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, (2) pistolets automatiques, (35305) litres de carburants, (62,67) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation, ainsi que (46,8) quintaux de tabacs ont été saisis, et ce, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.

Par ailleurs, les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de (285) individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que « (1172) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le bilan du MDN.

R. N.

PRÉSIDENTIELLE DU 7 SEPTEMBRE

La campagne électorale démarre aujourd'hui

La campagne électorale pour la présidentielle prévue le 7 septembre, débute aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 3 septembre prochain, période durant laquelle les trois candidats en lice détailleront leurs programmes électoraux respectifs pour tenter de convaincre les citoyens de voter pour eux.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Durant ces vingt jours de campagne, les trois candidats en lice, à savoir M. Aouchiche Youcef pour le Front des forces socialistes (FFS), M. Tebboune Abdelmadjid en tant que candidat indépendant et M. Hassani Cherif Abdelaali pour le Mouvement de la société pour la paix (MSP), tenteront de convaincre les citoyens avec leurs programmes électoraux pour recueillir leurs suffrages à ce scrutin présidentiel, et ce, à travers un discours électoral encadré par les règles et mécanismes prévus dans la loi organique relative au régime électoral. Selon ces règles, tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination,

et l'utilisation de langues étrangères durant la campagne électorale est interdite, de même que l'utilisation, à des fins de propagande électorale, des biens ou moyens d'une personne morale publique ou privée, institution ou organisme publics.

L'utilisation des lieux de culte, des institutions et administrations publiques, ainsi que des établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance, est interdite, de même que l'usage malveillant des attributs de l'Etat.

En revanche, tout candidat bénéficie d'un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés, la durée des émissions accordées étant égale pour chacun des candidats.

Il convient de rappeler ici que le tirage au sort pour la répartition des tranches horaires allouées aux interventions des candidats au titre de l'expression directe sur les médias audiovisuels publics, a eu lieu, samedi dernier, sous la supervision du président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, les candidats bénéficiant d'un temps de parole de six (6) minutes pour chaque intervention.

L'Anie avait auparavant publié un arrêté fixant les modalités et procédures d'accès aux médias audiovisuels et de couverture médiatique des activités des candidats à la Présidentielle.

L'arrêté concerne tous les médias audiovisuels publics et privés de droit algérien

disposant d'une autorisation légale, de même que les autres médias audiovisuels privés, dont les programmes sont diffusés légalement depuis l'Algérie, y compris l'activité audiovisuelle en ligne.

L'arrêté fixe également les modalités de couverture médiatique des activités des candidats à la présidentielle par la presse écrite et la presse électronique, ainsi que la publicité des candidatures via les réseaux sociaux.

Selon cet arrêté, les médias sont tenus d'assurer une couverture équitable et objective, de garantir le droit de réponse, de respecter les principes d'impartialité et d'honnêteté et de vérifier les informations relayées. L'arrêté insiste aussi sur le respect du silence électoral trois (3) jours avant la date du scrutin, rappelant que la publication et la diffusion de sondages portant sur les intentions de vote des électeurs et les cotes de popularité des candidats sont interdites soixante-douze (72) heures avant la date du scrutin sur le territoire national et cinq (5) jours avant la date du scrutin pour la communauté nationale établie à l'étranger.

Dans ce contexte, il y a lieu de noter que la loi exige de chaque candidat le respect des règles juridiques régissant le financement de la campagne électorale.

Au terme de sa réunion, début août, la Commission de contrôle du financement de la campagne électorale avait rappelé ces règles, qui visent à garantir la légitimité et la transparence du financement de la campagne et de faciliter l'examen et le

contrôle de ses dépenses.

Ces règles stipulent que chaque candidat est tenu d'ouvrir un compte de campagne électorale et de désigner un trésorier de campagne électorale, qui est tenu de transmettre les coordonnées du compte bancaire à la Commission de contrôle du financement de la campagne électorale.

La campagne électorale est financée au moyen de ressources provenant de la contribution des partis politiques, de l'apport personnel du candidat et des dons en numéraire ou en nature provenant des citoyens personnes physiques.

Ces règles interdisent à tout candidat de recevoir, d'une manière directe ou indirecte, des dons en espèce, en nature ou toute autre contribution, quelle qu'en soit la forme, provenant d'un Etat étranger ou d'une personne physique ou morale de nationalité étrangère.

Pour assurer le bon déroulement de la campagne électorale, l'Anie, à travers ses délégations dans les wilayas, a mis à disposition tous les moyens matériels et logistiques et pris toutes les dispositions concernant l'organisation des meetings, l'affichage et la publicité.

De leur côté, les candidats ont finalisé les préparatifs, procédé à l'installation de toutes les structures et coordinations relevant de leurs directions de campagne et attendent de pouvoir convaincre les citoyens avec leurs programmes électoraux respectifs qu'ils pourront détailler dès aujourd'hui.

K. H.

Les modalités d'organisation des rassemblements et réunions publiques définies

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a défini, dans une circulaire, les modalités d'organisation des rassemblements et réunions publiques pendant la campagne électorale qui débute aujourd'hui pour l'élection présidentielle du 7 septembre. D'après cette circulaire datée du 8 août 2024, les salles de réunion et les structures agréées « sont réparties entre les candidats de manière juste et équitable, et par tirage au sort, le cas échéant » en vue d'y abriter la campagne électorale dudit scrutin, conformément à la loi relative aux réunions et manifestations publiques.

La demande d'autorisation des rassemblements et réunions publiques électorales doit être déposée auprès du wali territorialement compétent, « trois jours francs au plus avant la date de la réunion », précise le document. S'agissant des trois premiers jours de la campagne électorale, « les candidats ou leurs représentants dûment habilités doivent présenter une demande d'autorisation, un jour avant, pour y statuer ». La demande d'autorisation doit inclure plusieurs informations dont l'identité des organisateurs et l'objet de la réunion, et sera notifiée au représentant de l'Anie au niveau local.

Concernant les rassemblements et réunions publiques électorales, ils sont tenus dans « des salles et lieux agréés et sécurisés au préalable ». « Les coordinateurs des délégations de wilayas de l'Anie sont chargés de désigner les salles et lieux de réunions publiques agréés à attribuer gratuitement aux candidats de manière

équitable au cours de la campagne électorale », note la même source. « Ces installations et leur périmètre extérieur doivent être sécurisés pendant toute la durée de la campagne électorale, en vue de protéger les animateurs et les participants », selon la circulaire.

Concernant la répartition des salles et lieux pour abriter ce type de rassemblements, la même source a indiqué que cette mission est confiée au coordinateur de la délégation de wilaya de l'Anie en concertation avec les représentants des candidats. En cas de chevauchement de programmes entre les candidats, un accord à l'amiable entre les parties concernées est privilégiée, et à défaut, le coordinateur de wilaya de l'Anie procède à un tirage au sort. Le document a rappelé l'interdiction de l'utilisation des haut-parleurs à proximité des hôpitaux et des établissements éducatifs, conformément aux dispositions de la loi relative aux réunions et manifestations publiques. Il s'agit également de « l'interdiction de l'utilisation, à des fins de propagande électorale, des lieux de culte, des établissements et administrations publics, ainsi que des établissements éducatifs et de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance ».

La campagne électorale pour l'élection présidentielle du 7 septembre débutera jeudi pour une période de 20 jours.

Les principales étapes du processus électoral

Le processus électoral relatif aux élections présidentielles du 7 septembre prochain, annoncé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune,

en mars dernier, passe par plusieurs étapes définies par la loi organique relative au régime électoral, dont voici les plus importantes: - 21 mars 2024 : Le Président de la République annonce la décision d'organiser des élections présidentielles anticipées le 7 septembre 2024.- 8 juin 2024 : Le président de la République convoque le corps électoral en prévision des élections présidentielles, conformément à l'article 91 de la Constitution.

- 9 juin 2024 : L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) procède à la distribution des formulaires de souscription des signatures individuelles à ceux qui souhaitent se présenter à la candidature. - 12 juin 2024 : Début de l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales qui s'est achevée le 27 du même mois. - 18 juillet 2024 : Clôture du processus de dépôt des dossiers de déclaration de candidature au niveau de l'Anie. Seize (16) prétendants à la candidature à

l'élection présidentielle du 7 septembre sur 35 ont déposé les dossiers de déclaration de candidature.

- 25 juillet 2024: L'Anie annonce la liste préliminaire des candidats à l'élection présidentielle du 7 septembre.

- 31 juillet 2024 : La Cour constitutionnelle se prononce sur la validité des recours qui lui ont été soumis et approuve la liste définitive des candidats. Il s'agit de MM. Aouchiche Youcef pour le Front des Forces socialistes (FFS), Tebboune Abdelmadjid en tant que candidat indépendant et Hassani Cherif Abdelaali pour le Mouvement de la société pour la paix (MSP). - 15 août 2024: Les candidats commencent à présenter leurs programmes électoraux à l'occasion de lancement de la campagne électorale qui s'ouvre 23 jours avant la date du scrutin (7 septembre) et se termine 3 jours avant celle-ci.

L. B.

L'Anie annonce le corps électoral à l'intérieur du pays et à l'étranger

Le corps électoral, en prévision de l'élection présidentielle du 7 septembre prochain, s'élève à 23.486.061 électeurs à l'intérieur du pays et 865.490 électeurs à l'étranger, selon les résultats de la révision exceptionnelle des listes électorales, ont été annoncé hier par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Lors d'un point de presse animé au Centre international des conférences (CIC) «Abdelatif-Rahal», le président de l'Anie, M. Mohamed Charfi a annoncé que « le corps électoral, en prévision de l'élection présidentielle, s'élève à 23.486.061 électeurs à l'intérieur du pays, dont 47% de femmes et 53% d'hommes, tandis que le nombre des électeurs âgés de moins de 40 ans, est de 36% ». Le nombre des électeurs à l'étranger s'élève, quant à lui, à « 865.490 électeurs, dont 45% de femmes et 55% d'hommes, le nombre des électeurs âgés de moins de 40 ans étant de 15% ».

R. N.

TRAIN ALGERIE – TUNISIE

La SNTF dévoile les tarifs et les horaires

La Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCTF) a dévoilé hier les horaires de circulation de la nouvelle ligne d'exploitation du train reliant la capitale Tunis à la ville de l'est algérien, Annaba.

Le train part de la gare d'Annaba, les dimanches, mardis et jeudis, à 9h00 du matin. En passant par Souk Ahras, Ghar Dama, Djendouba et Beja. Il arrive à Tunis, la capitale, à 18h27.

Il repart de la gare de Tunis les lundis, mercredis et vendredis, à 08h25 pour arriver à Annaba à 18h20.

Les passagers peuvent acheter des titres de transport dans les gares d'Annaba et de Souk Ahras, ou dans les gares d'Alger, Oran et Constantine.

Attention : un passeport est obligatoire.

Les procédures de transit auront lieu à la gare internationale de Souk Ahras pour l'Algérie et à la gare de Ghar Dama pour la Tunisie.

Un prix compétitif a été fixé par rapport aux autres moyens de transport, comme suit :

Le prix d'un billet en première classe est fixé à 1 900 dinars, et le prix d'un billet en deuxième classe est fixé à 1 640 dinars.

Le prix d'un billet de première classe, aller-retour, est fixé à 3 485 dinars, et le prix d'un billet de deuxième classe, aller-retour, est fixé à 3 040 dinars.

Transport gratuit pour les enfants de moins de 4 ans, avec une réduction de 50 % pour les enfants de 4 à 12 ans.

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**« Plus de 180 000 cartables seront distribués »**

En prévision de la rentrée scolaire 2024/2025, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a annoncé le lancement de l'opération de distribution de plus de 180 000 cartables avec leurs fournitures scolaires au profit des enfants issus de familles défavorisées au niveau national.

Elle a indiqué que les préparatifs de cette opération ont débuté en avril dernier pour permettre la remise des kits aux bénéficiaires avant la rentrée scolaire, en exécution des instructions du Président de la République. La démarche est coordonnée avec le ministère l'Éducation nationale et les autorités locales.

R. N.

L'ALÉA CLIMATIQUE ET BAISSÉ DE LA PRODUCTION

Retour à la flambée de la sardine

Cet été, le prix de la sardine se négocie sur le marché à 500 DA le kilo. Pour le ministre de la Pêche, les raisons de cette flambée s'expliquent par le bouleversement climatique qui a impacté la production au cours de ces deux derniers mois.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Il faut savoir que l'Algérie vise à produire 142.000 tonnes de poissons durant cette année avec 24.000 tonnes pour l'aquaculture. Toutefois, dans une sortie médiatique au niveau du port d'Alger, le ministre de la Pêche Ahmed Badani a expliqué que « le manque signalé sur le marché est dû aux mauvaises conditions climatiques et a fini par impacter le prix ». D'habitude, c'est pendant l'été que les côtes algériennes sont poissonneuses et il arrive même qu'il y ait un surplus. Cette fois, la montée en puissance de la chaleur a causé une incidence sur la faune marine. Le ministre indique en parallèle que pour évaluer cette situation, il y a le lancement « d'une campagne de chalutiers qui disposent de zones spéciales de la pêche et ce dans l'objectif de découvrir ces zones ». Dans la même foulée, il signale l'envoi « d'un navire scientifique pour étudier ce phénomène qui a impacté la production nationale de la sardine ». L'une des missions de ce navire est d'évaluer le stock des ressources



biologiques disponibles sur les côtes. D'autre part, pour satisfaire la demande nationale, l'Algérie a eu recours ces derniers mois à un quota d'importation de la Tunisie comme ultime recours, sachant que l'importation du poisson est régulée de manière draconienne. Quant au prix au détail, celui-ci ne dépasse pas les 500 DA alors que pour une autre variété de la sardine, le coût est de 700 DA. Cela dit, il y a une nette différence par rapport à ces deux dernières années où le poisson le plus prisé des consommateurs dépassait même les 1000 DA le kilo. L'Etat tente de réguler le marché par de nouveaux apports à la production dont celle du lancement de la campagne d'élevage de 18 millions de jeunes poissons au cours du prochain semestre. Ce qui va contribuer selon Ahmed Badani à offrir 10.000 tonnes de sardines pour le marché et stabiliser le prix à la consommation

avec une moyenne entre 300 à 400 DA le kilo. Sauf les périodes de soudure ou de repos biologique nécessaire, il est évident que le prix grimpe au-delà de son seuil normal. Pour ce qui est de la mesure prise pour l'aquaculture, il est noté l'efficacité de l'opération de l'encensement de 10 millions d'alevins dans les fermes aquacoles, ce qui permet déjà d'obtenir une production de la daurade et du loup de mer disponibles à des prix plus au moins abordables durant cet été.

F.A.

LA CORNICHE D'ALGER EN PLEINE MÉTAMORPHOSE

Les travaux de la façade maritime s'accélèrent

PAR RANIA NAILI

Le wali d'Alger, Abdenour Rabhi, a donné des instructions fermes pour accélérer les travaux d'aménagement de la façade maritime et créer de nouveaux espaces de loisirs modernes. Lors d'une visite d'inspection sur le littoral, il a souligné l'importance de ce projet inscrit dans le plan bleu stratégique de la wilaya. Le wali a débuté sa visite par le projet d'aménagement de la rue Mira et de la place El Kettani à Bab El Oued. Ce projet prévoit la création de parcs de loisirs pour les familles, les enfants et les jeunes, tant dans la partie basse appelée Qaa Essour que dans la partie supérieure de la place. Les visiteurs pourront pratiquer diverses activités sportives et profiter de la vue sur la mer. Des instructions ont été données pour travailler en équipes de 8 heures par jour, 7 jours sur 7, et pour collaborer avec l'établissement des arts et de la culture afin d'intégrer des œuvres d'art mural en harmonie avec le contexte urbain.

Le projet étant situé à proximité du Bastion 23, le wali a insisté sur le choix d'équipements modernes et de qualité pour le parc. La restauration du monument historique situé sur la place est également prévue, tout comme le lancement des travaux de réhabilitation du

siège de l'association Amal pour les personnes handicapées dès aujourd'hui.

La deuxième étape de la visite a concerné le projet d'aménagement de la place du square Port-Saïd, où le wali a souligné la nécessité d'utiliser des matériaux de haute qualité. Il a également ordonné l'accélération du retrait des câbles électriques et l'aménagement du pont reliant la place Port-Saïd à la place de la Pêche.

La troisième étape a porté sur le parc de la Pêche, où le wali a inspecté la qualité des équipements et le rythme des travaux afin de permettre aux citoyens d'en profiter rapidement. Ce parc a déjà connu un grand succès auprès des visiteurs depuis son ouverture partielle, et il est devenu un lieu de rendez-vous privilégié pour les familles.

Enfin, le wali a visité le chantier d'aménagement du parking Bounetta, qui sera transformé en une esplanade surplombant la mer avec des kiosques et des cafétérias. Les citoyens pourront ainsi profiter pleinement du littoral. Les travaux comprennent l'aménagement du sol, la peinture des murs et d'autres finitions.

Cette série d'initiatives témoigne de la volonté des autorités d'améliorer le cadre de vie des Algérois et de faire de la capitale un pôle d'attraction touristique.

R. N.

ÉDUCATION NATIONALE

Les résultats des examens professionnels annoncés ce jeudi

Le ministère de l'Éducation nationale a révélé hier que les résultats des examens professionnels pour l'avancement dans les grades administratifs seront annoncés aujourd'hui à partir de 16 heures.

La même source précise que les listes des résultats seront publiées simultanément au niveau de toutes les directions de l'Éducation.

Selon le même communiqué, le ministère organisera une deuxième session 2024 pour les recalés de ces examens professionnels du fait qu'il reste des postes à pourvoir. La date de cette session de rattrapage sera fixée ultérieurement, annonce-t-on.

Ces examens interviennent dans une démarche visant à renforcer l'efficacité et l'excellence dans le secteur éducatif. Ces examens concernent 25 concours professionnels pour la promotion dans quatre catégories du secteur de l'éducation, couvrant les postes d'inspecteurs de l'éducation nationale, d'inspecteurs de l'enseignement moyen et primaire, de directeurs d'établissements scolaires, et d'adjoints de direction, ainsi que d'autres postes administratifs vitaux.

Les dispositions spécifiques à leur organisation ont été définies, selon des critères spécifiques visant à assurer un encadrement administratif et pédagogique « de qualité », en prévision de la rentrée scolaire 2024/2025.

R. N.

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'Algérie appelle à sanctionner l'entité sioniste pour ses crimes

Le Conseil de sécurité ne doit plus se contenter de compter les martyrs à Ghaza mais plutôt agir et imposer des sanctions à l'entité sioniste pour ses crimes, a déclaré mardi le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama lors d'une réunion au Conseil de sécurité consacrée à la situation au « Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

PAR CHAHINE ASTOUATI

« **A**llons-nous nous contenter de compter le nombre de morts à Ghaza ? Ce n'est pas pour cela que le Conseil de sécurité a été créé », a martelé M. Bendjama qui a appelé le Conseil de sécurité à utiliser les outils juridiques dont il dispose contre la puissance occupante sioniste, « incluant les sanctions ».

« Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en traitant les causes profondes de la question palestinienne, à savoir l'occupation illégale des territoires palestiniens », a-t-il affirmé.

« Cela fait 311 jours que notre Conseil est méprisé au moment où toute une population est soumise à une punition collective », a dit le diplomate.

« Samedi dernier, le monde s'est réveillé pour apprendre qu'une autre tragédie au lieu pendant la nuit », a-t-il souligné, faisant référence au bombardement de l'école Al-Tabeeen dans le quartier El-Daraj, à Ghaza, qui a fait plus de 100 martyrs. C'est précisément autour de ce massacre que la réunion « publique d'urgence » du Conseil de sécurité a été tenue mardi à la demande de l'Algérie.

Bendjama a indiqué, à ce propos, que le Secrétaire général de l'ONU avait clairement déclaré que l'école en question abritait des réfugiés. « Il s'agit de la troisième école ciblée par l'occupant en deux jours », a-t-il signalé.

« Ces crimes et les précédents n'auraient pas été possibles sans l'aide militaire et financière fournie à l'agresseur », sioniste, a-t-il soutenu.

« Plus de 100 victimes dont des femmes et des enfants s'ajoutent ainsi aux près de 40.000 martyrs palestiniens. Ces martyrs n'étaient-ils pas des humains ? n'avaient-ils pas des rêves et de l'espoir, comme nous tous ? », s'est-il indigné.

Le représentant de l'Algérie a signalé, par ailleurs, que l'entité sioniste entravait délibérément la résolution 2735 du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu immédiat à Ghaza.

« L'Algérie avertit contre ces sabotages continus face aux efforts menés par l'Égypte, les États-Unis et le Qatar pour mettre en œuvre cette résolution », a-t-il fait savoir, rappelant le soutien de l'Algérie aux actions de médiation menées par ces trois pays.

« On ne peut pas compliquer les négociations en ajoutant à chaque fois de nou-



velles conditions », a-t-il assuré, pointant la mauvaise volonté avérée de l'entité sioniste. « Nous devons agir maintenant, notre inaction coûte des vies humaines et menace le destin du peuple palestinien », a-t-il mis en garde.

L'Algérie a révélé au grand jour les crimes sionistes

L'ambassadeur de l'Etat de Palestine à Alger, M. Fayez Abu Aita, a affirmé que l'Algérie avait réussi à révéler au grand jour les crimes sionistes contre le peuple palestinien à travers sa position en faveur de la cause palestinienne aux Nations Unies.

Invité de l'émission « Couloir de la diplomatie » (Riwak Ed-diplomassya) de la Télévision algérienne, l'ambassadeur palestinien a déclaré que la présence de l'Algérie en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité était « extrêmement importante, car convaincue de la défense de la cause palestinienne

pour laquelle elle prend les positions favorables à point nommé pour protéger le peuple palestinien contre la barbarie sioniste et ses crimes commis de sang-froid ».

Les pays ayant normalisé leurs relations avec l'entité sioniste appelés à « se réveiller »

Alors que le monde tourne le dos aux crimes commis à Ghaza, « l'Algérie place ce dossier en tête des priorités comme étant une question nationale et humanitaire de premier plan, et a réussi à révéler au grand jour les atrocités commises contre le peuple palestinien sans défense, notamment les enfants », a déclaré l'ambassadeur palestinien, qui a appelé les pays ayant normalisé leurs relations avec l'entité sioniste à « se réveiller », car ces pays croyaient que la normalisation avec l'entité sioniste va servir le peuple palestinien et sa cause », a-t-il regretté. « Ils devraient au moins faire pression sur cette

occupation en mettant un terme à toute forme de normalisation, à la lumière de la persistance de ces massacres horribles », a-t-il ajouté.

Quant à l'unité nationale, le diplomate a souligné qu'il s'agit d'une question « extrêmement importante sans laquelle nous serons dans une position de faiblesse », rappelant que « l'Algérie a fourni beaucoup d'efforts pour consacrer l'unité palestinienne et mettre un terme à la division, c'est pourquoi nous exhortons tout un chacun à unifier les rangs palestiniens pour faire face à l'occupant. » « Nous déplorons la continuité de la division dans le contexte de cette guerre insensée menée contre notre peuple », a-t-il poursuivi.

Réaliser la solution à deux Etats

Sur les massacres à Ghaza depuis le 7 octobre dernier, le diplomate les a qualifiés de « honte » pour l'occupant sioniste et tous ceux le soutenant. « Nous sommes traumatisés par cette injustice que vit le peuple palestinien et devant laquelle le monde reste les bras croisés », déplore-t-il, avant de saluer, par ailleurs, « les positions honorables des peuples européens, américains et de certains pays, contrairement à la position officielle de certains de ces pays et gouvernements ».

« Il y a des Etats qui ont reconnu l'Etat de Palestine, pour ne citer que la Norvège, l'Espagne et la Slovaquie, et c'est pourquoi nous aspirons à ce que tous les pays du monde leur emboîtent le pas afin de réaliser la solution à deux Etats et mettre fin à ce crime contre le peuple palestinien », a-t-il ajouté.

C. A.

SALAH GOUDJIL :

« La conjoncture internationale nous impose l'union et l'unité »

La voix de l'Algérie est entendue dans tous les forums internationaux grâce aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil.

Intervenant lors d'une réunion de coordination de l'activité de la diplomatie parlementaire des deux chambres du Parlement, mercredi, Salah Goudjil a souligné que la conjoncture actuelle internationale « nous oblige à plus de coordination dans les relations parlementaires ». Dans son discours, le deuxième homme de l'Etat a mis en avant l'importance de la coordination et de la solidarité. « L'étape actuelle nous impose de nous unir pour soutenir les positions de l'Algérie concernant les causes justes », a-t-il indiqué. Abordant la question sahraouie, Salah Goudjil a révélé que « nous suivons les manœuvres sur la question sahraouie et la position du Maroc à ce sujet et nous connaissons les parties qui en profitent ». Salah Goudjil a ajouté « le Makhzen utilise les mêmes méthodes que le colonialisme français contre le peuple sahraoui, et la position de l'Algérie sur la question sahraouie est ferme ».

R. N.

BRAHIM BOUGHALI :

« La diplomatie algérienne a retrouvé sa place historique »

Le président de l'Assemblée populaire nationale, Ibrahim Boughali, a déclaré que la diplomatie algérienne a retrouvé ses lettres de noblesses, depuis l'arrivée au pouvoir du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Il a ajouté, dans un discours qu'il a prononcé lors d'une réunion de coordination sur « l'activité de diplomatie parlementaire du Parlement avec ses deux chambres », ce mercredi à l'APN, que l'Algérie était fortement active au Conseil de sécurité de l'ONU, adoptant des positions fermes et défendant des enjeux forts.

Le président de la Chambre basse a souligné la nécessité pour le Parlement, avec ses deux chambres, d'accompagner les positions adoptées par les hautes autorités du pays, de soutenir sa diplomatie officielle et de rehausser l'image de l'Algérie.

R. N.

ADHÉSION À PART ENTIÈRE DE LA PALESTINE À L'ONU

Abbas appelle à mobiliser les efforts

Mahmoud Abbas a appelé à mobiliser les efforts pour permettre à l'Etat de Palestine de trouver sa place en tant que membre à part entière à l'ONU, à l'issue de sa rencontre mardi à Moscou avec les ambassadeurs arabes accrédités en Russie.

M. Abbas a informé les ambassadeurs arabes de l'évolution de la question palestinienne et des conditions difficiles en Palestine à la lumière de l'agression sioniste en cours depuis le 7 octobre 2023 dans la bande de Ghaza, de l'escalade des attaques des colons terroristes et des forces d'occupation contre le peuple palestinien en Cisjordanie et à El-Qods occupée, selon l'agence de presse Wafa.

Le président palestinien a également passé en revue « les efforts déployés à tous les niveaux pour mettre fin à l'agression sioniste, à la guerre de génocide et apporter immédiatement de l'aide dans la bande de Ghaza », d'après Wafa. Il a, en outre, saisi l'occasion pour souligner « l'importance de mobiliser les efforts pour soutenir la démarche de l'Etat de Palestine visant à devenir membre à part entière des Nations unies, ainsi qu'à obtenir une plus grande reconnaissance internationale » de l'Etat palestinien.

R. N.

MIDI

CULTURE

PATRIMOINE

L'Etat poursuit ses efforts de préservation et d'aménagement des sites archéologiques

La ministre a fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays.



CONCOURS DU FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAOUIE À KHENCHELA

Le groupe Assirem remporte le premier prix

PATRIMOINE

L'Etat poursuit ses efforts de préservation et d'aménagement des sites archéologiques

La ministre a fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays.



La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a affirmé, dimanche depuis Chlef, que l'Etat poursuivait ses efforts visant la préservation et l'aménagement des sites archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire national, à travers nombre de nouveaux projets et opérations. Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Chlef, la ministre a affirmé que "la préservation du patrimoine culturel, qui fait partie intégrante de notre identité et de notre Histoire, figure parmi les priorités de l'Etat algérien", assurant que les projets d'aménagement et de valorisation des sites archéologiques se poursuivaient à travers toutes les régions du pays. La ministre a, dans ce

contexte, fait état de l'ouverture, au cours de cette année, de quatre (4) nouvelles antennes de l'Agence nationale des Secteurs sauvegardés, en vue de réaliser les plans de préservation et de suivre les opérations d'aménagement et de restauration des différents sites archéologiques à travers les wilayas du pays. Mme Mouloudji a également fait savoir que son département ministériel avait saisi les directions exécutives de la culture à l'effet de préparer, au minimum, cinq (5) dossiers de nouveaux sites archéologiques au niveau de chaque wilaya.

Lors de cette visite, la ministre de la Culture et des Arts a procédé à l'inauguration de plusieurs structures, dont une bibliothèque en milieu rural baptisée au nom du Martyr Aboubakr-Abdelkader, sise à la cité Si-El-Oualid, dans la commune de Abou El Hassan, une bibliothèque semi-urbaine Martyr Hani-Belboula, dans la localité d'El Karimia, et un Institut régional de formation musicale, tout en donnant le coup d'envoi des travaux de réalisation du projet de rénovation du théâtre de plein air dans la commune de Ténès. La ministre a également assisté à la signature d'une convention entre la Direction

de la culture de la wilaya de Chlef et le Centre algérien de développement du cinéma pour l'exploitation de la salle de cinéma Martyr Miraoui-Ahmed à Ténès, et visionné des séquences du film *Tayara Safra* (l'avion jaune), réalisé par Hadjer Sebata, en présence de nombre d'acteurs ayant participé à ce film. Par ailleurs, Mme Mouloudji a visité le Musée Martyr Al-Jeera-Ali, relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés de Ténès, et le Musée national public Abdelmadjid-Meziane.

TIZI-OUZOU

La 3^e édition du festival du théâtre de Bouhamdoun

La troisième édition du festival du théâtre amateur de Bouhamdoun, dans la commune de Maâtkas, au Sud de Tizi-Ouzou, se tient du 17 au 23 du mois de août courant, a-t-on appris des organisateurs de cette manifestation.

Huit (8) troupes théâtrales de quatre wilayas du pays, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Bordj Bou-Arréridj et Oran prendront part au concours qui sera organisé lors de cette manifestation, auxquelles s'ajoutent d'autres troupes qui se

produiront hors concours. Des ateliers de différentes disciplines artistiques, théâtre, écriture, dessin, ainsi que des animations de rue, seront organisées tout au long de ces journées qui seront dédiées à la mémoire du

défunct artiste Yacine Zaïdi décédé en 2021. Une trentaine d'artisans de produits du terroir prendront part à l'exposition qui sera organisée tout au long de ce festival.

ORAN

La gare ferroviaire classée patrimoine culturel national

La gare ferroviaire d'Oran vient d'être classée et incluse dans la liste du patrimoine culturel national, a-t-on appris auprès de la Direction de wilaya de la culture et des arts.

"La commission nationale des biens culturels a approuvé, mercredi dernier, le classement de ce bien immobilier et culturel, qu'est la gare ferroviaire d'Oran, et a procédé à son inclusion dans la liste du patrimoine culturel national", a indiqué, à l'APS, le chef du service protection du patrimoine à la Direction de la culture et des arts, Djamel-Eddine Barka.

La décision est intervenue lors des travaux de la session ordinaire de ladite commission, tenue à Alger et consacrée à l'examen des dossiers inhérents aux biens culturels immobiliers proposés au classement. Le dossier de la gare d'Oran, élaboré en coordination avec la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF), a été exposé en présence de représentants de la Direction de la culture et des arts de la wilaya d'Oran, a fait savoir la même source.

A souligner que ce monument, situé au quartier Sidi El Bachir (ex-Plateau) au centre-ville de la capitale de l'Ouest et érigé dans un style néo-mauresque, est entré en exploitation en 1913.

CONCOURS D'ORTHOGRAPHE ANGLAISE 2 lauréats primés

2 lauréats de Tizi-Ouzou et de Béchar ont remporté, lundi à Alger, la troisième édition du Concours d'orthographe anglaise.

Il s'agit de Rayane Hadjar (12 ans) de Tizi-Ouzou chez les juniors (9-15 ans) et de Marwane Mohamedi (22 ans) de Béchar chez les adultes (16-25 ans).

La finale du Concours national, parrainé par l'ambassade des États-Unis d'Amérique et l'École Berlitz à Alger, a regroupé 20 compétiteurs dans les deux catégories venus de différentes wilayas pour montrer leurs talents en orthographe anglaise.

Les vingt finalistes se sont qualifiés lors des concours régionaux organisés en avril dernier au niveau d'espaces culturels et de l'espace américain (American Corner) à Alger, Oran, Constantine, Béchar et Ouargla, avec la participation de plus de 400 compétiteurs, a fait savoir l'organisatrice du concours, Nesrine Khetto.

Les vingt concurrents « ont fait preuve d'une excellente maîtrise de l'orthographe anglaise », a-t-elle dit, estimant que « le niveau d'anglais en Algérie est en constante progression dans tous les domaines et spécialités ».

A cette occasion, l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, qui a assisté à la finale, a souligné que l'enseignement de la langue anglaise faisait partie des axes de la coopération entre les deux pays.

Plusieurs programmes ont été mis en place entre les deux parties, dont un avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour l'enseignement de la langue anglaise dans les universités algériennes et un autre pour l'enseignement et le renforcement des connaissances des cadres et fonctionnaires algériens, a-t-elle précisé.

Et d'ajouter que ce concours « s'inscrit dans le cadre des efforts de l'ambassade des États-Unis à Alger en faveur de la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue anglaise et du rapprochement entre les peuples algérien et américain ».

CASBAH DE TÉNÈS

Poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation vieille ville

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a annoncé, dimanche dernier, la levée du gel sur l'étude complémentaire et la poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation de La Casbah de Ténès.



Après avoir examiné le plan permanent de préservation et de réhabilitation du secteur conservé de la vieille ville de Ténès lors d'une visite de travail et d'inspection de plusieurs installations relevant de son secteur dans la wilaya de Chlef, Mme Mouloudji a levé le gel sur l'étude complémentaire et la poursuite des travaux d'urgence pour la réhabilitation de La Casbah de Ténès, pour un montant estimé à 100 millions de dinars. Mme Mouloudji a souligné l'importance d'accélérer la préparation des cahiers des charges et des diverses procédures administratives pour démarrer les travaux de restaura-

tion, tout en insistant sur « l'utilisation de matériaux d'origine dans ces travaux pour préserver l'aspect historique et religieux de ces monuments et de la vieille ville ». La Casbah de Ténès a été, rappelle-t-on, classée secteur conservé en 2007, et a bénéficié en 2010 d'une étude pour la préparation d'un plan permanent de préservation et de réhabilitation du secteur conservé,

puis en 2018 d'une opération pour la réalisation de travaux d'urgence au profit de 63 logements et des monuments classés de premier rang de danger qui étaient gelés. La ministre a également inspecté l'annexe de l'Agence nationale des secteurs conservés, et a accompagné un groupe d'artistes pour visiter et honorer l'un des artistes spécialisés dans le caractère populaire de

la ville de Ténès, l'artiste Mandil Ali. Elle a visité plusieurs installations relevant de son secteur, telles que le musée du martyr Ali-El Ghera. Le lancement du projet de réhabilitation du théâtre en plein air, l'inauguration de l'Institut régional de formation musicale, ainsi que d'une salle de cinéma à Ténès et deux bibliothèques figurent dans le programme de sa visite.

PRÉVUE EN SEPTEMBRE PROCHAIN À DJAKARTA

Kor Noureddine participera à une exposition internationale de calligraphie en Indonésie

Le calligraphe Kor Noureddine d'Oran est invité à une exposition internationale de la calligraphie, prévue en septembre prochain à Djakarta (Indonésie), a-t-on appris, mardi, de l'artiste. Kor Noureddine participera aux côtés de 150 calligraphes de 30 pays à cette manifestation culturelle, qui se tiendra à la galerie des conventions du Centre islamique de Djakarta. Il exposera une seule toile de grand format intitulée "La providence divine", réalisée à la technique de l'acrylique sur tissu et sur laquelle est écrit un verset coranique de sourat "Yousouf".

Il a fait savoir que cette œuvre contient plusieurs éléments,



dont une sculpture florale et géométrique et des symboles

de l'artisanat traditionnel du patrimoine algérien.

Pour rappel, le calligraphe Kor Noureddine, le premier artiste algérien ayant une licence en histoire de calligraphie dans le monde arabe, a réalisé plus de 2.000 œuvres artistiques en calligraphie et a participé à plusieurs manifestations nationales et internationales. Il a obtenu plusieurs prix et distinctions et est également considéré comme le premier à avoir initié la création d'une galerie spéciale pour la calligraphie au niveau national. En outre, il a récemment créé un club dans cet espace situé à Oran pour enseigner aux amateurs de la calligraphie arabe de tous âges afin de contribuer à l'enrichissement de cet art en Algérie.

CONCOURS DU FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAOUÏE À KHENCHELA

Le groupe Assirem remporte le premier prix

Le groupe Assirem de la wilaya de Khenchela a remporté le 1er prix du concours organisé dans le cadre du premier festival culturel national de la musique et de la chanson chaouïes, clôturé mardi à la maison de la culture Ali-Souaïhi de Khenchela.

Le jury, présidé par Messaoud Messaoudi, a annoncé, lors de la cérémonie de clôture, le couronnement du groupe Assirem, représentant la commune d'El-Hamma, suivi, à la seconde place, par la troupe Ikoudhar N'Dihya, de la wilaya de Tébessa, ex-aequo avec l'artiste Djamel Hektak de Khenchela.

Le troisième prix est revenu à l'association culturelle Nemamcha pour le folklore, de la wilaya de Khenchela, à égalité avec le chanteur Merabet Akram Ayad de la wilaya de Batna.

Le prix du jury a été décerné, ex-aequo, à Aymen Achiche, d'Oum El Bouaghi, Djassem Badaoui, de Khenchela et à l'association Dihya de Bir El Ater (Tébessa), tandis que le prix du commissariat du festival, institué pour encourager les artistes aux besoins spécifiques, a été remporté par les musiciens Boudjehine Abderrezak, du groupe Assirem, et Sellat Abdennacer de l'association Dihya de Bir El Ater.

Le commissaire du festival, Mohamed El Alouani, a rappelé, en marge de la cérémonie de clôture, que le sacre du groupe Assirem le qualifie pour le



Festival national de la chanson amazighe, prévu en fin d'année à Tamanrasset. *"Même si la compétition a été particulièrement serrée, tous les participants ayant affiché un niveau intéressant, le groupe auréolé du 1er prix a su se démarquer en matière de présence sur scène, de rythme et de justesse musicale"*, a souligné M. El Alouani.

Les membres du jury ont recommandé *"la persévérance dans le travail pour faire de ce festival un important rendez-vous culturel favorisant les contacts et les échanges d'expérience entre artistes"*.

Ils ont également invité les artistes et les jeunes talents à bénéficier de l'expérience des grandes figures artistiques de la région des Aurès, avant d'exhorter les établissements culturels à ouvrir des ateliers de formation au

profit des musiciens et des artistes amateurs. Par ailleurs, le comité de la conférence scientifique organisée à l'occasion de cet événement, a appelé, par la voix de son président, Mokhtar Kabba, à la création d'un *"institut à rayonnement régional pour la formation en musique du genre chaoui"*.

La 1re édition du Festival culturel national de la musique et de la chanson chaouïe, organisée sous le slogan *"Chanson chaouïe, préservation du patrimoine et de l'identité"*, a permis à de nombreux groupes, folkloriques et modernes, de *"faire étalage de leur talent et de faire montre d'un talent certain en se produisant, quatre jours durant, devant un public nombreux et réceptif, sur la scène du théâtre de verdure Zouleïkha-Louadj"*, ont souligné des membres du commissariat de la manifestation.

Présentation de la 1re production du TR d'Aïn-Defla "Sarkhatou El Oussoud"

La pièce de théâtre *"Sarkhatou El Oussoud"* (Cris des lions), la première production du théâtre régional Tayeb-Chérif-Mohamed d'Aïn-Defla, relatant l'histoire de la Guerre de libération, a été présentée dans la soirée de lundi devant un public conquis.

L'histoire constituant la trame de la pièce, inspirée de faits réels, se déroule dans la maison d'un certain M. François, d'un père Algérien, laquelle a été transformée par l'armée coloniale en centre de transmission pour tenter de localiser un centre de commandement de moudjahidine.

Outre la barbarie de la colonisation et les exactions commises à l'encontre du peuple algérien, la pièce théâtrale *"Sarkhatou El Oussoud"* traduit aussi l'épopée du peuple algérien qui a décidé un 1er novembre 1954 de se soulever pour mettre un terme à 132 ans de colonisation. *"Cette pièce est une façon de rendre un grand hommage aux millions de martyrs qui se sont sacrifiés pour la libération de ce pays"*, a déclaré Sidi Ahmed Kara Ahcène, indiquant que le jeune public qui a assisté a été subjugué par le spectacle joué par des comédiens bourrés de talents à l'image de Rédha Takherist, Chafik Ben Mohamed Tichoudad et Khaoula Ben Chabane. Après une présentation au théâtre communal Mahfoud-Touahri de Miliana, prévue mardi, le metteur en scène a annoncé qu'une tournée débutera la semaine prochaine à travers plusieurs wilayas de l'ouest du pays.

Oran : Festival culturel du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès

La 14e édition du Festival culturel du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès s'est ouverte lundi soir au théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran, avec la participation de six troupes en lice et en présence d'une foule constituée essentiellement d'amateurs du 4e art.

Dans un message lu par le directeur du développement et de la promotion des arts au ministère de la Culture, Cheddad Bezigh, en ouverture de ce festival, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a souligné : *"Nous célébrons l'art, le théâtre et les créateurs dans le sillage de la mémoire de grands noms artistiques pour partager avec l'ensemble des artistes et dramaturges leur fête créative dans ce festival culturel local du théâtre professionnel de Sidi Bel-Abbès dans sa 14e édition."*

"En application des instructions du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, soutenant la créativité et pour encourager les créatifs à travers l'organisation de telles manifestations, nous confirmons notre grand souci de valoriser les efforts destinés à servir le théâtre en Algérie", a affirmé la ministre.

"Dans le secteur de la culture et des arts et conformément à des visions sérieuses et des objectifs spécifiques, nous œuvrons à catalyser toutes les énergies et offrir aux dramaturges l'atmosphère la plus appropriée pour fournir l'effort et relever davantage de défis", a-t-elle déclaré.

"L'édition de 2024 de ce festival intervient à un moment où nous commémorons la naissance d'un artiste de la trempe des grands qu'est Abdelkader Alloula qui a beaucoup donné au théâtre algérien et à travers lui nous exprimons notre fierté de notre théâtre et de ceux qui nous ont quitté laissant une grande empreinte

et ceux encore en vie à poursuivre ce parcours", a-t-elle ajouté.

Soraya Mouloudji a qualifié le festival de Sidi Bel-Abbès de *"valeur ajoutée et acquis portant des germes d'illustration à travers un riche programme, surtout que cette 14e édition se tient en hommage à un grand critique dramaturge qu'est le professeur et critique théâtral Kamel Mustapha Bendimerad, un maître des dramaturges et des critiques"*.

La cérémonie d'ouverture de cette édition, organisée exceptionnellement à Oran parce que le Théâtre régional de Sidi Bel-Abbès fait l'objet d'une opération d'aménagement, a été marquée par la présentation de spectacles du théâtre de rue signés par la coopérative du théâtre "Ed-Dik" et la troupe "El Halqa" de Sidi Bel-Abbès et un autre en genre de Halqa animé par les artistes Nibal Abdelkader, Abbès Sedjraoui et Amine Missoum.

TÉBESSA

De nouveaux établissements scolaires livrés à la rentrée

À l'approche de la rentrée scolaire 2024, la wilaya de Tébessa se prépare à accueillir plusieurs nouveaux établissements scolaires, marquant un tournant significatif pour le secteur de l'éducation nationale. Cette initiative vise à améliorer les conditions d'apprentissage pour les élèves des trois paliers de l'enseignement.

Dès septembre, Tébessa mettra en service deux nouveaux groupes scolaires, 33 classes d'extension et trois cantines scolaires, principalement pour le cycle primaire. Pour le cycle moyen, deux collèges d'enseignement moyen (CEM) et 11 classes d'extension seront également disponibles. Le lycée de Hammamet, ainsi que des extensions au lycée Malek-Bennabi, renforceront l'offre éducative pour le cycle secondaire. Dans un effort pour moderniser l'éducation, 47 écoles primaires recevront 1.104 tablettes numériques, s'ajoutant aux 2.723 tablettes déjà distribuées au cours des deux dernières années. Cette initiative numérique vise à enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves et à intégrer les nouvelles technologies dans le système éducatif.

100 millions de dinars alloués au



secteur de l'éducation

Pour faciliter l'accès aux ressources pédagogiques, les manuels scolaires seront disponibles dans 59 points de vente, incluant 49 établissements scolaires et 10 librairies privées agréées. Cela garantit que chaque élève puisse se procurer les outils nécessaires pour réussir.

Le secteur de l'éducation bénéficiera d'une enveloppe financière de plus de 100 millions de dinars pour l'année 2024, destinée à renouveler l'équipement de 194 établissements scolaires. Cette initiative vise à garantir un envi-

ronnement d'apprentissage optimal pour tous les élèves. Avec 93.000 demandes de cartables scolaires enregistrées, la prime de scolarité de 5.000 dinars sera attribuée à près de 200.000 élèves, soulignant l'engagement des autorités à soutenir les familles dans leurs dépenses éducatives.

Le wali, Saïd Khalil, a annoncé que le parc de véhicules destinés au transport scolaire sera renforcé par l'ajout de 13 nouveaux bus avant la fin de l'année. Cela permettra d'améliorer l'accès à l'éducation pour les élèves des zones rurales et éloignées.

BOUIRA

27 familles relogées dans la commune d'Aomar

27 familles vivant dans de vieux haouchs, dans la commune d'Aomar, au nord-ouest de Bouira, ont été relogées dans des logements neufs. Cette opération de relogement a été annoncée samedi par les services de la wilaya.

Parmi les 27 familles, 15 provenaient de l'ancien Haouch de Grarib, tandis que 9 autres occupaient des habitations vétustes construites sur des terrains appartenant à l'État. Les services de la wilaya ont précisé que cette opé-

ration s'est déroulée dans de bonnes conditions, en présence des autorités municipales locales.

Une initiative continue de relogement

Les bénéficiaires de ces nouveaux logements ont exprimé leur grande joie après ce relogement tant attendu. Fatima, l'une des bénéficiaires, a déclaré à l'APS : « Je tiens à remercier les autorités de la wilaya ainsi que la commune pour leurs efforts consentis

pour nous reloger dans des logements neufs après des années d'attente. »

Cette opération de relogement à Aomar représente la 19^e initiative depuis novembre 2022, après d'autres opérations à Saharidj, Sour El Ghoulane, El Asnam et Lakhdaria. La dernière opération similaire a eu lieu en juin 2023, où 49 familles vivant dans des conditions précaires à Saharidj, notamment dans l'ancien Souk El-Fellah, ont également été relogées dans des logements neufs.

MASCARA

Perturbation de l'alimentation en eau dans 6 communes

Perturbation dans l'alimentation en eau potable, à partir de ce samedi, dans 6 communes de la wilaya de Mascara, en raison de travaux d'entretien.

La perturbation concerne les communes de Sidi Abdelmoumen, Mohammadia, Bouhenni, Mactaâ

Douz, Ghomri et Sedjrara, en raison des travaux lancés, samedi, pour la réparation de fuites importantes au niveau des adductions de 400 mm à Sidi Abdelmoumen et de 500 mm de diamètre à Bouhenni, relevant du système de transfert du MAO (Mostaganem-Oran-Arzew).

Selon l'ADE, la situation de l'alimentation en eau potable devrait revenir à la normale progressivement dans les communes mentionnées, une fois les travaux de maintenance achevés. Les habitants sont invités à faire preuve de patience durant cette période de perturbation.

CONSTANTINE

Des journées d'animation pour les enfants

L'Office des établissements de jeunes (Odej) a lancé une activité de camping intitulée Journées d'animation pour les enfants de Constantine.

Cette initiative, annoncée par le directeur Abdelhakim Khaldi, s'inscrit dans le cadre du programme d'animation estivale, visant à diversifier les activités proposées aux enfants et aux jeunes de la région.

Ce camping, qui se déroulera sur cinq jours, accueillera 360 enfants, notamment ceux issus de zones enclavées. Les participants auront l'opportunité de découvrir des sites touristiques et archéologiques emblématiques de la wilaya de Constantine, tels que les forêts d'Aïn-Smara, de Djebel Ouahch, d'El M'ridj et de Tiddis.

Les « Journées d'animation » sont organisées en neuf groupes d'enfants âgés de 7 à 11 ans. Chaque groupe bénéficiera d'un programme riche en activités de distraction et de formation. Cette expérience unique permettra aux enfants de passer des vacances enrichissantes, favorisant la découverte, l'amitié et le développement du sens de la vie en communauté.

L'initiative sera encadrée par des spécialistes et des éducateurs, garantissant un environnement sûr et stimulant pour les jeunes participants. Ce camping s'ajoute à une série d'activités d'animation lancées par l'Odej pour la saison estivale, incluant le plan bleu et des programmes d'échanges entre jeunes des différentes wilayas du pays.

Les Journées d'animation pour les enfants de Constantine représentent une belle opportunité pour les jeunes de vivre des moments inoubliables, alliant apprentissage et plaisir. Grâce à cette initiative, l'Odej continue de promouvoir des activités enrichissantes et accessibles à tous, contribuant ainsi au développement personnel et social des enfants de la région.

UNION ALGÉRIENNE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (UAR)

La valeur à assurer des projets dans le ferroviaire dépasse les 400 milliards DA

La valeur à assurer des projets lancés récemment dans le secteur ferroviaire a dépassé les 400 milliards de dinars, a indiqué le président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), Youcef Benmicia.

«**D**es projets importants dans le secteur ferroviaire ont été lancés récemment. La valeur à assurer, au titre de ces projets, a dépassé les 400 milliards de dinars», a déclaré M. Benmicia à la «Revue de l'Assurance» publiée par le Conseil national des assurances (CNA).

Le président de l'UAR a expliqué que ces projets impliquent l'intervention de plusieurs parties et se décomposent en plusieurs phases qui impactent la structure de la couverture assurancière. Ces phases concernent la partie études, le transport des matériaux, équipements et autres engins et installations, ainsi que la partie travaux, proprement dite, avec l'entreposage, la



construction génie-civil, ouvrages d'art, le montage et l'installation d'équipements.

«La couverture de ce genre de projets requiert, souvent, une bonne évaluation des risques et des moyens pour effectuer un suivi et des visites sur site, pour améliorer les conditions de souscription», souligne le premier responsable de l'association profession-

nelle dans le dernier numéro de la revue.

Concernant les grands projets du secteur minier, le responsable a fait savoir que la couverture de ces projets «nécessite la mobilisation de capacités financières importantes et présente, quelquefois, un certain niveau de complexité, en cas de recours aux mécanismes de division ou de partage

des risques tels que la réassurance, la coassurance ou les pools de co-réassurance».

Dans ce contexte, M. Benmicia a indiqué que pour les assureurs nationaux qui couvrent ces projets, le recours à la réassurance, y compris internationale, est «indispensable» pour maîtriser les engagements pris, soulignant qu'«une démarche de coassurance a été mise en place par des assureurs nationaux pour certains projets», dans le but d'optimiser la capacité de rétention nationale, limiter le recours au marché international de la réassurance et réduisant ainsi la sortie de devises vers l'étranger.

Interrogé sur la part de l'assurance construction et des risques techniques en Algérie, le responsable a souligné que le volume annuel des primes avoisine les 10 milliards de dinars, et que la branche représente une part d'environ 7,5% du marché des assurances Dommages, dans son ensemble.

Le président de l'UAR prévoit une croissance du chiffre d'affaires de la branche assurance Construction au cours des prochaines années, à la faveur de l'accélération des investissements, notamment dans les secteurs du BTPH et du ferroviaire.

ASSURANCES

L'Algérie abritera début décembre prochain la 14^e conférence annuelle d'Aman Union

L'Algérie abritera les 1, 2 et 3 décembre prochain les travaux de la 14^e conférence annuelle d'Aman Union, une association regroupant les compagnies d'assureurs et réassureurs de risques commerciaux et non commerciaux des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a annoncé, ce lundi à Alger, le P.-dg de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), Zouhir Laïche. M. Laïche s'exprimait en marge de la cérémonie de signature d'une convention-cadre entre la Cagex et le groupe Saidal, afin d'accompagner le groupe public dans sa stratégie de

positionnement sur les marchés internationaux des produits pharmaceutiques, notamment dans les pays africains.

A cette occasion, M. Laïche a affirmé que la tenue de cette conférence est une « première » pour l'Algérie qui est un membre fondateur de cette association qui regroupe 16 pays du monde arabo-musulman. « Cette conférence revêt une importance capitale pour l'Algérie et va nous permettre de réunir toutes les grandes compagnies d'assurance du crédit à l'exportation afin d'aborder les grands enjeux du secteur dans un contexte géopolitique particulier »,

a-t-il expliqué. Fondée en 2009, Aman Union vise à promouvoir et à développer le secteur de l'assurance des risques commerciaux et non commerciaux dans les pays membres et à renforcer les relations mutuelles entre les membres. Cette association œuvre à encourager, notamment, l'échange d'informations, l'assistance technique, l'expertise et la consultation entre les membres, ainsi qu'à partager des informations sur le recouvrement de créances, des centres de formation et d'autres institutions qui contribuent au progrès du secteur de l'assurance-crédit à l'exportation.

PARTENARIA

L'avenir de la société BHI Algérie au centre d'entretiens entre les groupes Sonelgaz et Imetal

L'avenir de la société mixte algéro-coréenne BHI Algérie était au centre d'entretiens entre les groupes Sonelgaz et Imetal, actionnaires dans cette société spécialisée dans la fabrication de chaudières de récupération, d'échangeurs thermiques et d'accessoires pour centrales électriques, a indiqué un communiqué du groupe Sonelgaz. Le P.-dg du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a reçu, lundi

au siège de la Direction générale, son homologue du groupe des Industries métallurgiques et sidérurgiques (Imetal), Adel Khemane, l'occasion pour les deux parties d'examiner l'avenir du partenariat dans le cadre de la société mixte algéro-coréenne BHI Algérie, précise la même source. Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres dirigeants des deux groupes, les deux parties ont dis-

cuté des moyens d'activer ce partenariat. A cette occasion, M. Adjal a souligné que son groupe «souhaite étendre ce partenariat à d'autres domaines selon le principe gagnant-gagnant», ajoute le communiqué. La société mixte algéro-coréenne BHI Algérie a été créée en 2018. Imetal détient 35% de son capital, Sonelgaz 30% et B.H.I 35%. Son siège se trouve dans la wilaya de Relizane.

TRANSPORT MARITIME

Mise en service du navire Tassili II

L'Entreprise nationale de Transport maritime de voyageurs (ENTMV) a annoncé dans un communiqué, la mise en service du navire Tassili II, le 22 juillet 2024, d'où des modifications dans le programme des traversées.

«L'ENTMV informe son aimable clientèle de la mise en service du navire Tassili II le 22 juillet 2024 et ce, suite à l'achèvement des travaux de maintenance», lit-on dans le communiqué. Ainsi, l'ENTMV a procédé à la programmation d'une traversée supplémentaire sur la ligne Alger-Marseille. En outre, l'entreprise a apporté "indépendamment de sa volonté" des modifications sur certaines traversées, avec notamment le report de la traversée Marseille-Oran.

BANDE DE GHAZA

Des martyrs dans cinq frappes sionistes



Le bilan de cinq attaques de l'armée d'occupation sioniste mardi et mercredi dans la bande de Ghaza, dont une contre une école de l'UNRWA, s'est aggravé à 57 martyrs, indiquent des sources médiatiques citant des responsables palestiniens.

La Défense civile de la bande de Ghaza, citée par des médias, a annoncé, mercredi, que 57 Palestiniens sont tombés en martyrs dans cinq frappes de l'armée sioniste distinctes dans le centre, le sud et le

nord de la bande de Ghaza, dont une sur une école de l'UNRWA. Mohammad al-Moughair, un responsable de la Défense civile, a fait état tard mardi soir de 48 martyrs, revoyant en hausse le précédent bilan de 44 personnes tombées en martyr donné dans l'après-midi par le porte-parole de l'organisation, Mahmoud Bassal, qui avait qualifié des attaques de «trois massacres survenus en moins d'une heure».

Trois heures plus tard, vers 01h00 et 01h30 locales mercredi (22h00 et 22h30 GMT mardi), M. Bassal a rapporté deux frappes sionistes supplémentaires qui ont fait sept blessés et deux martyrs dans le centre de la

bande de Ghaza. Les trois premières frappes meurtrières ont eu lieu à proximité d'une station-service d'Al-Mawasi à l'ouest de Khan Younès, sur une école administrée par l'agence de l'Onu pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) dans le camp de réfugiés de Nousseirat, et près d'un rond-point de Beit Lahia, rappelle-t-on.

Les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voie terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre dernier, faisant 38.713 martyrs, dont une majorité de femmes et d'enfants, et 89.166 blessés, tandis que des milliers de victimes se trouvent toujours sous les décombres.

CIBLAGE DES MÉDIAS PALESTINIENS PAR L'ARMÉE SIONISTE Une politique systématique

Le superviseur général des médias officiels en Palestine, Ahmed Assaf, a affirmé, mardi, que le ciblage des médias palestiniens par l'armée d'occupation sioniste était une politique «systématique», a rapporté l'agence de presse Wafa.

Recevant mardi au siège de l'Autorité de radiodiffusion publique à Ramallah, le consul général de France en Palestine, Nicolas Cassianides, M. Assaf a indiqué que «malgré les obstacles auxquels les médias palestiniens officiels sont confrontés, en raison des agissements de l'armée sioniste, ces derniers suivent le rythme du développement des nouveaux médias».

«Nos médias officiels ont en effet lancé des dizaines de plateformes diffusant dans sept langues étrangères, dont le français, afin de porter le message du peuple palestinien dans le monde», s'est félicité M. Assaf. Pour sa part, le consul français a exprimé sa solidarité avec les journalistes palestiniens, réitérant son intérêt à signer des accords qui reflètent la coopération médiatique entre les deux parties. Selon le Syndicat des journalistes palestiniens, plus de 500 violations contre les journalistes palestiniens ont été commises par les forces d'occupation sioniste, depuis le début de l'année 2024. S'exprimant lors d'un sit-in hebdomadaire tenu dans le centre culturel d'Al-Bireh, en soutien aux détenus palestiniens dans les prisons de l'occupation, le président du comité des libertés du syndicat des journalistes, Mohammed Al-Laham, a fait état de 44 journalistes tombés en martyrs au cours du premier semestre de l'année 2024.

SAHARA OCCIDENTAL

Le Maroc compte renforcer «l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région»

Le Maroc, qui exploite sans vergogne les ressources naturelles du Sahara occidental depuis des années, compte accélérer sa politique expansionniste à travers le renforcement de «l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région» afin de légitimer et consolider l'occupation militaire de ce territoire. Signe de l'intensification de cette politique de pillage en règle des ressources du Sahara occidental, l'Office national marocain des hydrocarbures et des mines (Onhym), piloté par Amina Benkhadra, a été chargé, dernièrement, d'octroyer les permis miniers au Sahara Occidental. Auparavant, ces permis étaient gérés par la Direction des mines au ministère de la Transition énergétique et du développement durable au Maroc, dirigé par Leïla Benali. L'implication de l'Onhym a pour objectif de «renforcer l'attrait des groupes miniers internationaux pour cette région», explique un média français, affirmant que les services de Amina Benkhadra souhaitent «multiplier les coentreprises avec des juniors d'exploration minières, afin de mutualiser les risques». L'appropriation du Sahara occidental par le Maroc avec l'exploitation de ses ressources naturelles ne date pas d'hier. Durant de longues années, l'occupant marocain exploite illégalement les richesses du territoire contri-

buant, ainsi, à prolonger le conflit et les souffrances du peuple sahraoui. L'exemple du phosphate est emblématique. En 1947, les Espagnols découvrent un gisement qu'ils baptisent Phosboucraa, où le minerai est d'extraction facile, pratiquement à ciel ouvert. Depuis le départ des Espagnols, le minerai de Boucraa est exploité puis commercialisé à travers le monde par l'Office chérifien du phosphate (OCP) dont le roi Mohamed VI est actionnaire. Pourtant, le Sahara occidental est inscrit sur la liste de l'Onu des territoires non autonomes dès 1963. Autrement dit, le Maroc n'est pas souverain sur le Sahara occidental. Il n'en est pas non plus la puissance administrante, puisque l'Espagne conserve ce statut depuis 1965. Le Maroc est donc la puissance occupante, administrant la population et exploitant illégalement les ressources de ce territoire.

Ses efforts sont soutenus par un bon nombre d'entreprises internationales qui tirent profit du conflit. Ces entreprises actives au Sahara Occidental créent des emplois pour les colons marocains présents illégalement, à la fois par des investissements directs et par les exportations des produits vers des pays étrangers, en violation des Conventions de Genève. Le Gouvernement norvégien a, d'ailleurs, qualifié l'exploration pétro-

lière du Maroc au Sahara Occidental de «violation particulièrement grave des normes éthiques fondamentales», estimant que «cela peut renforcer les revendications de souveraineté du Maroc et contribuer ainsi à saboter le processus de paix de l'Onu». Pis encore, il y a quelques années, une fuite du ministère marocain des Affaires étrangères montre de quelle façon le Maroc utilise les ressources naturelles du Sahara Occidental pour entraîner d'autres pays dans sa propre occupation illégale du Sahara Occidental à travers l'implication d'entreprises étrangères dans le pillage. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le rapporteur de l'Onu sur le droit à l'alimentation ont tous deux souligné que les Sahraouis étaient touchés par la pauvreté et ne récoltaient en rien les bénéfices des investissements considérables réalisés sur leurs propres terres.

En 2016, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a souligné la nécessité d'obtenir le «consentement préalable, libre et éclairé du peuple sahraoui à la réalisation de projets de développement et d'opérations d'extraction (de ressources)», après avoir examiné la copie du Maroc au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Par ailleurs, le Maroc qui profite

de l'exploitation du Sahara occidental qu'il maintient sous occupation, ne gère pas les ressources du territoire de manière durable. Une analyse indépendante de 2011 commandée par l'UE, a démontré l'épuisement quasi total des stocks de poissons au large du Sahara Occidental. Un autre rapport d'évaluation de 2017 de l'UE sur l'accord de pêche UE-Maroc a révélé qu'à l'exception des sardines, toutes les espèces pélagiques au large des côtes du Sahara Occidental - étaient sur-exploitées, à la suite d'années de pêche intense par les flottes locales, européennes et autres étrangers. La situation n'est guère meilleure dans d'autres secteurs. L'agriculture dans le désert n'est pas une entreprise durable. «Les réserves d'eau souterraines dans la zone autour de Dakhla, qui devraient être utilisées au profit des personnes qui y vivent, sont en voie d'épuisement du fait de l'agro-industrie», avait alerté l'Observatoire Western Sahara resource watch (WSRW).

Selon cet observatoire, les travailleurs du phosphate, au Sahara Occidental se sont plaints du risque sanitaire auquel ils sont exposés. Mais l'OCP nie que les sous-produits toxiques de l'industrie du phosphate causent des maladies et la mort, et ont des effets désastreux sur l'environnement.

Bekrar sur les tablettes de clubs anglais

L'international algérien Monsef Bekrar se plaît au pays de l'Oncle Sam.

Après une saison fructueuse avec le New York City FC, sanctionnée par quatre sélections en équipe nationale, Bekrar n'a jamais caché son souhait de poursuivre l'aventure américaine. Une nouvelle donne pourrait, cependant, emmener l'Algérien à revoir sa position. Des clubs anglais semblent prêts à lui rouvrir les portes de l'Europe après un bref passage chez les Croates de NK Istra

qu'il a rejoint en 2022 en provenance de l'Entente de Sétif.

Ciblé par Bournemouth FC, Oxford United et Cardiff City

Il s'agit des pensionnaires de la Championship (deuxième division anglaise), Oxford United et Cardiff City, ainsi qu'une écurie de la Premier League, Bournemouth FC. Sous contrat avec le club newyorkais pour encore deux saisons, l'ancien attaquant sétifien ne verrait pas d'un mauvais œil un retour au Vieux continent; celui-ci lui offrirait, en effet, une meilleure visibilité. Selon les estimations

des observateurs, la valeur marchande de Bekrar est d'environ 1,5 million d'euros. Le sélectionneur national Vladimir Petkovic a, depuis son installation à la tête de la barre technique, surpris plus d'un en convoquant des joueurs qui n'ont jamais été retenus par son prédécesseur. Monsef Bekrar en fait partie. Ses prestations ont été, malgré son statut de remplaçant, à la hauteur des attentes du patron de la barre technique nationale. Sa participation au prochain stage des Verts en septembre prochain est acquise, apprend-on de sources fédérales.



Sedjati s'attaque au 1500m

Djamel Sedjati compte donner un autre élan à sa carrière, en envisageant dans un futur proche de s'engager dans le 1500 mètres.

Après la finale olympique, il l'avait déclaré. A Alger lundi à la sortie du salon d'honneur, Sedjati a rappelé qu'il va se préparer pour concourir dans le 800 mètres et le 1500 mètres. Cependant, il va se concerter avec son entraîneur.

Relancer le 1500m

«A 25 ans, j'ai encore des années devant moi pour offrir d'autres médailles à mon pays. «Je vais vite me remettre au travail et préparer le championnat du monde 2025 à Tokyo. Ce sera un autre défi important durant lequel je viserai une médaille. C'est la vie d'un athlète d'élite qui doit préparer objectif après objectif. Mon envie de courir également dans le 1500 mètres est pour relancer cette spécialité sur le plus haut niveau», a affirmé l'enfant de Tiaret. « Pour le moment, je vais savourer comme il se doit la

médaille de bronze. Ce ne fut pas aussi simple qu'on le croit de se classer dans les trois premiers dans une course dont la cadence était inattendue. Vous n'avez qu'à avoir les chronos enregistrés pour les finalistes, dont le trio de tête. Les prochains mondiaux vont me permettre de confirmer mon ascension dans le 800 mètres. Il est clair que l'avis de mon entraîneur compte pour gérer de la meilleure des manières ma carrière sur le plan sportif», a-t-il ajouté.

Continuer sur cette lancée

Egalement finaliste de la ligue de diamant dont la finale va se dérouler les 13 et 14 septembre à Bruxelles en Belgique, Sedjati a montré une force de caractère durant toute la compétition du 800 mètres. «J'étais l'athlète à battre. De ce fait, il fallait s'attendre à cette difficulté à rafler une des trois médailles en jeu. De ma part, je ne pensais qu'à honorer mon pays et à procurer de la joie à notre peuple.

Après des années d'entraînement intensif, j'estime que j'ai accompli ma mission pour ma première participation olympique. Question concentration, j'étais préparé sur tous les plans pour me concentrer uniquement sur mon sujet. Dans le haut niveau, il ne faut jamais laisser une brèche pour que les facteurs exogènes puissent influencer sur le mental de l'athlète. L'essentiel a été fait, à savoir le podium olympique pour moi, en attendant de rester sur la lancée sur le plan mondial à Tokyo», a-t-il souligné.

Après avoir été un des trois médaillés des JO de Paris, il est conscient que la responsabilité va devenir plus grande. «Nous avons tous remarqué que les conditions de préparation ne cessent de s'améliorer. Je n'oublierais jamais les messages de soutien de nos concitoyens et concitoyennes. Tout athlète mesure l'importance de tels gestes positifs, qui l'on veuille ou non, nous donnent du baume au cœur», a-t-il conclu.

Bouali à la barre technique du MCEB

Fouad Bouali s'est engagé officiellement avec le club du Sud-Ouest du pays, a annoncé le MC El-Bayadh sur sa page officielle sur Facebook. Sans entraîneur depuis le départ d'Abdelhak Belaïd, parti au CS Constantine en tant qu'adjoint de Kheiredine Madoui, le MC El Bayadh a jeté son dévolu sur Fouad Bouali.

Un effectif remanié

Outre Bouali, les dirigeants du MCEB ont fait appel à l'entraîneur des gardiens de buts Laouti pour remplacer Hicham Mezaïr dont le contrat n'a pas été renouvelé. Ce n'est qu'un retour pour Laouti qui a déjà travaillé au Mouloudia, il y a quelques mois. Le technicien tlemcénien devait rejoindre sa nouvelle équipe en stage depuis dimanche dans la capitale. Le nouvel entraîneur d'El Bayadh aura certainement du pain sur la planche pour mettre sur pied un onze compétitif en mesure de faire bonne figure dans un championnat qui s'annonce relevé pour cette saison, d'autant qu'il devra composer avec un effectif largement remanié.

Une véritable saignée

En effet, les Bleu et Blanc ont connu cet été une véritable saignée avec le départ d'un grand nombre de joueurs cadres qui ont préféré changer d'air. Il s'agit des Marouane Benzid, Brahim Morsli, Barkat Mohamed, Bahoussi Abdeldjalil, Kamel Belmiloud, Azzedine Berriah, Abdelkader Morsli, Adel Amaouche et Yasser Belaribi.

Concernant les nouvelles recrues, la nouvelle direction du club s'est attachée les services de Yarou Oussama (ex-GCM), Talah Fateh (ex-ESBA), Abdelkader Salhi (ex-NCM), Saber Medour (ex-USMA), Kheiredine Toulal (ex-USMA), Ghoul Mohamed (ex-USB), Belaribi Allaeddine (ex-SKAF), Zahredine Benabda, Amine Bouheni et Amin Ghodbane (ex-MSPB) et Mounir Belhaidja (ex-CRB) en attendant l'arrivée de l'ancien attaquant de l'Entente de Sétif, Mohamed Benchoucha.

Sid Ahmed Belkedrouci n'est plus

L'ancien attaquant de l'équipe nationale de football des années 1970 Sid Ahmed Belkedrouci, est décédé ce mardi à l'âge de 73 ans, a annoncé son ancien club, le MC Oran, ce mardi dans un communiqué. Ancien joueur de plusieurs clubs de l'Ouest du pays tels que le RCG Oran (1966-1969), le GC Mascara (1969-1971), et le MC Oran à deux reprises (1971-1977 et 1978-1979), Belkedrouci compte 20 sélections avec les « Verts » de 1974 à 1979 pour un bilan de 7 buts.

Meilleur buteur du championnat d'Algérie en 1973

En finale des Jeux africains disputée le 28 juillet 1978 au stade olym-

pique du 5-juillet d'Alger, il avait été l'auteur de la passe décisive de l'unique but inscrit par Ali Bencheikh face au Nigeria (1-0). Il avait terminé meilleur buteur du championnat d'Algérie sous le maillot du MCO en 1973 en compagnie d'Abdelhafid Fendi (MO Constantine) et Mourad Derridj (JS Kabylie) avec 14 buts chacun, et co-meilleur buteur en 1975 en compagnie de l'ancien meneur du jeu de RC Kouba Boualem Amirouche (18 buts). Côté palmarès, il avait remporté la Coupe d'Algérie 1975 avec le MCO aux dépens du MO Constantine (2-0), en marquant le deuxième but de son équipe à la 83e minute de jeu.



**LES AVENTURES DE TINTIN
LES CIGARES DU PHARAON**



20h05



Tintin est en croisière à destination de l'Extrême-Orient. À bord, il rencontre un égyptologue farfelu, Philémon Siclone, à la recherche du tombeau du pharaon Kih-Oskh. Tintin devient bientôt la cible d'un homme mystérieux, qui cherche à se débarrasser de lui en faisant croire à la police qu'il transporte de l'opium avec lui. Tintin est arrêté par deux agents de la sûreté, Dupont et Dupond, qui le retiennent prisonnier, avec Milou, à bord du paquebot. Alors que le bateau fait une escale à Port-Saïd, Tintin et Milou s'évadent, et ils retrouvent peu après Philémon Siclone...

PACHINKO



20h07



Le grand séisme de 1923 à Yokohama marque un tournant dans la vie de Koh Hansu. Jeune tuteur ambitieux, il perd brutalement son père et voit réduits à néant ses espoirs d'émigrer en Amérique avec la famille qui l'embauche. Au milieu du chaos, il est témoin de violences raciales contre les Coréens, révélant la xénophobie latente de la société japonaise. Il se voit contraint de rembourser la dette de son père, et le cours des événements le projette sous la protection ambiguë de Ryoichi, un yakuza. Cette expérience traumatisante façonne son caractère à venir.

LES PROFS



20h10



Le lycée Jules Ferry est le pire lycée de France. Ayant déjà épuisé toutes les méthodes conventionnelles, l'Inspecteur d'Académie, au désespoir, s'en remet aux conseils de son adjoint. Ce dernier lui propose de recruter une équipe de professeurs selon une nouvelle formule : aux pires élèves, les pires profs. C'est sa dernière chance de sauver l'établissement, à condition de dépasser le seuil des 50 pour 100 de réussite au bac. L'inspecteur accepte. Après «Essaye moi» et «King Guillaume», deux films qui participaient de la veine poétique de Pierre-François Martin-Laval, l'ex-Robin des bois...

**OUIJA, UN ÉTÉ MEURTRIER
MALÉDICTION**



20h12



En 1982, dans un village provençal, Pierre et Françoise Séguin sont réveillés par des bruits étranges. Pierre, armé, explore la maison et découvre des traces de sang ainsi qu'une mystérieuse étoile lumineuse jalonnée de pierres. Le matin, ils accueillent un groupe d'étudiants allemands pour un échange scolaire. Parmi eux se trouve Franck, un adolescent non-voyant, correspondant de Vincent, le petit-fils de Pierre. Les conversations tournent vite autour de la Coupe du Monde imminente. Cependant, l'incident nocturne laisse planer un sentiment d'inquiétude.



**LA SELECTION
DE MIDI LIBRE**

**ZORRO
L'ÉLU**



20h10



En 1834, Diego de la Vega retourne en Californie pour reprendre le domaine familial et venger le meurtre de son père, sous le masque de Zorro. Il retrouve Bernardo, le fidèle serviteur muet de son père, les Márquez, amis de longue date, et leur fille Lolita, dont il est toujours amoureux. Il va se confronter à un gouverneur brutal ainsi qu'au chef malveillant de la communauté chinoise, plaçant le bien commun au-dessus de tout. De plus, il fait face à l'hostilité de Nah-Lin, une Amérindienne qui estime être plus digne que lui de succéder au Zorro précédent.

**DES TRAINS PAS COMME
LES AUTRES**



20h00



Dans le sud de l'Australie, le train permet non seulement de faire des rencontres mais aussi de découvrir des paysages inattendus. Philippe Gougler démarre son périple sur l'île de Tasmanie, recouverte d'immenses forêts luxuriantes au milieu desquelles circule un train à vapeur. Il part ensuite au large en bateau avec des pêcheurs de crabes géants. Le voyage se poursuit à Melbourne avec une visite de la ville en tram. Philippe y a rendez-vous avec l'homme-serpent. A Adélaïde, il monte à bord de l'Indian Pacific, qui va l'emmener à Perth en trois jours avec une halte chez des chercheurs d'or à Rawlinna.

SURF, LE FEU SACRÉ



20h10



La compétition de surf des Jeux olympiques de Paris 2024 se déroule loin de la capitale à Tahiti, en Polynésie française, là où cette tradition polynésienne ancestrale a commencé, pour finir par s'imposer comme une activité mondialement pratiquée. Au début combattu par les occidentaux elle s'est finalement imposée comme un objet d'émancipation à travers les époques en étant incarnée par des personnalités de légende qui ont marqué l'histoire politique et culturelle de cette activité nautique.

7 ANS DE MARIAGE



20h05



Audrey et Alain, mariés depuis sept ans, s'enlissent dans la routine. Ils ont une petite fille, Camille. Ils travaillent tous les deux. La vie quotidienne a usé leur désir. Audrey est casante et rigide. Quant à Alain, il se promène sur les sites pornos en cachette. Pour tenter de retrouver son couple, il consulte un ami sexologue. Celui-ci lui conseille de mettre en pratique ses fantasmes et de se livrer aux jeux érotiques dont il rêve. Mais... avec son épouse. Malgré sa méfiance, Audrey se laisse prendre au jeu...

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Libre
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04:23
Dohr	12:52
Asr	16:36
Maghreb	19:36
Icha	21:06

LE PARQUET DE PARIS OUVRE UNE ENQUÊTE POUR CYBERHARCÈLEMENT

LE COUP DE POING JUDICIAIRE D'IMANE KHELIF

Un nouveau round pour la championne olympique de boxe, l'Algérienne Imane Khelif. Cette fois, c'est sur le terrain de la Justice qu'elle livrera son combat contre un cyberharcèlement.

Le Parquet de Paris a révélé hier l'ouverture, la veille, d'une enquête suite à la plainte pour cyberharcèlement aggravé déposée par la boxeuse algérienne Imane Khelif.

Victime d'une polémique autour de son genre, elle avait « décidé de mener un nouveau combat : celui de la justice, de la dignité et de l'honneur », avait indiqué dans un communiqué samedi son avocat Nabil Boudi. Selon les médias français, citant le parquet de Paris, l'enquête a été ouverte par « le Pôle national de lutte contre la haine en ligne pour « cyberharcèlement en raison du genre, injure publique en raison du genre, provocation publique à la discrimination et injure publique en raison de l'origine ». Les investigations ont été confiées à l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine. « L'enquête pénale déterminera qui a été à l'initiative de cette campagne misogyne, raciste et sexiste mais devra aussi s'intéresser à celles et ceux qui ont alimenté ce lynchage numérique », avait souligné, dans son communiqué Me Nabli Boudi.

Selon le magazine américain Variety, le milliardaire Elon Musk, propriétaire de X (ex-Twitter), et l'autrice de la saga des Harry Potter, JK Rowling, connue pour ses positions controversées, sont cités dans la plainte. « Le harcèlement inique



subi par la championne de boxe restera la plus grosse tache de ces Jeux olympiques », avait ajouté l'avocat d'Imane Khelif. Déterminée et faisant fi de la polémique, Imane Khelif a fini par remporter la

médaille d'or. « Je suis une femme forte avec des pouvoirs spéciaux. Sur le ring, j'ai envoyé un message à ceux qui étaient contre moi », a déclaré Imane Khelif aux médias après sa victoire.

JEUX OLYMPIQUES LE PRÉSIDENT TEBBOUNE HONORE LES MÉDAILLÉS DE PARIS



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a honoré hier au Palais d'El-Mouradia, les « héros de l'Algérie » qui ont honoré et hissé haut le drapeau national à Paris, lors des Jeux olympiques, faisant de l'Algérie le deuxième pays arabe et africain en termes de médailles. Le président de la République a

rendu hommage aux héros qui ont décroché des médailles aux Jeux olympiques de Paris, à savoir la médaillée d'or aux barres asymétriques, Kayla Nemmour, la boxeuse des 66 kg qui a défié le monde et remporté l'or, Imane Khelif, et le médaillé de bronze du 800 mètres, Djamel Sedjati.

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN AFRIQUE

34 pays déjà touchés par l'épidémie de mpox

L'Afrique est en proie à une grave épidémie de variole du singe, ce qui a poussé l'Union africaine à déclarer l'état d'urgence sanitaire. Cette décision annoncée, fait suite à une propagation rapide du virus dans plusieurs pays du continent, notamment en République démocratique du Congo.

Selon Jean Kasenya, le président de l'Africa CDC, l'agence de santé de l'Union africaine, « Le mpox a désormais traversé les frontières, touchant des milliers de personnes à travers notre continent... J'annonce, le coeur lourd mais avec un engagement indéfectible envers notre peuple, envers nos citoyens africains, que nous déclarons le mpox comme une urgence de santé publique ».

Ces déclarations ont été relayées par plusieurs médias internationaux. Les données des Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies révèlent qu'à ce jour, 34 pays africains ont signalé des cas où sont considérés comme étant à « haut risque ». Depuis janvier 2022, plus de 38 400 cas de variole du singe et 1456 décès ont été enregistrés sur le continent.

Kasenya a souligné que « cette déclaration n'est pas une simple formalité, mais un appel clair à l'action. C'est une reconnaissance du fait que nous ne pouvons plus réagir, nous devons être proactifs dans nos efforts pour contenir et éliminer cette menace. »

PROTECTION CIVILE 4062 interventions en 24 heures

Les services de la Protection civile ont révélé le bilan de leurs interventions au cours des dernières 24 heures. Le nombre total d'interventions a atteint 4062, avec un rythme d'intervention toutes les 21 secondes.

Concernant les accidents de la route, la Protection civile a enregistré 222 interventions, qui ont fait 287 blessés et 9 morts. Quant aux accidents de noyade, les mêmes services ont enregistré 1.046 interventions, grâce auxquelles 734 personnes ont été secourues, tandis que 02 décès ont été récupérés par les mêmes services. En outre, 12 cas d'intoxication au monoxyde de carbone ont été traités en 03 interventions.

PÉTROLE Le Brent à plus de 81 dollars

Les cours du pétrole gagnaient du terrain hier, poussés par le risque géopolitique, et les premières données hebdomadaires sur les stocks américains.

Ce matin, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en octobre, montait de 0,62% à 81,19 dollars.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en septembre, prenait 0,66%, à 78,87 dollars. Les cours du pétrole sont « tributaires des préoccupations géopolitiques », commentent des analystes.

INCENDIE DE LA FORÊT DE TAZROUT

La Gendarmerie nationale arrête trois suspects

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté trois personnes, auteurs présumés de l'incendie, qui s'est propagé sur plus de 10 hectares de zones forestières dans le village de Tazrout, à Draa El Mizan, dans la wilaya de TiziOuzou. Un communiqué de la Gendarmerie nationale précise que les faits de l'affaire remontent à la nuit du 11 août à 22h00, lorsque 3 personnes âgées de 21 à 38 ans célébraient le mariage de leur ami (S.B).

Le communiqué a expliqué que les trois personnes ont enflammé des jouets et les ont jetés dans l'herbe au bord de la route dans le village de Tazrout, dans la municipalité de Draa El Mizan. Ce qui a provoqué après un court moment un incendie.

Le communiqué indique que les prévenus seront traduits devant les autorités judiciaires compétentes immédiatement après la fin de l'enquête.